

Addictologie : avec la prévention et les soins, la réduction des risques, troisième levier d'action

La prévention vise à éviter ou du moins à diminuer l'usage des produits psychotropes ⁽¹⁾. Les soins sont une réponse d'ordre médical et psychosocial proposée au consommateur pour traiter les effets des produits et sortir éventuellement de sa dépendance. Quant à la réduction des risques, elle est une stratégie complémentaire se distinguant de la prévention et des soins : elle a pour objectif de prévenir les dommages associés à l'usage des drogues, même si les personnes ne souhaitent pas s'abstenir de consommer. Bien entendu, les réponses d'ordre sécuritaire ou répressif peuvent avoir toute leur utilité mais elles s'inscrivent dans une autre logique que celle de la santé publique.



La prévention, les soins et la réduction des risques concourent ensemble à la promotion de la santé chez les consommateurs de produits psychotropes. De façon plus pragmatique, la démarche de réduction des risques intervient à tous les stades de la consommation, pour toutes sortes d'usage, à tous les niveaux de l'insertion sociale des personnes concernées. À ce titre, les objectifs de la réduction des risques ne sont pas subordonnés à ceux de l'abstinence, du suivi d'un traitement ou de la répression de la criminalité.

À l'origine de ce concept, il y a des faits de société, le militantisme des associations de malades et d'usagers de drogue, puis des décisions politiques qui ont participé à sa généralisation dans le champ de la santé publique. En particulier, on peut citer le travail de l'association Aides et sa défense des malades du sida et des consommateurs d'héroïne au début des années 1980 ; en a résulté la réaction des pouvoirs publics, et notamment, en 1987, le décret autorisant la vente libre des seringues en pharmacie. Cette approche aboutit également, à partir de 1994, à l'ouverture de boutiques dans des grandes villes françaises pour organiser des programmes d'échange de seringues à l'intention des héroïnomanes injecteurs. En outre, dans les années 1990, la délivrance des traitements de substitution dans les centres de soins spécialisés en toxicomanie s'organise progressivement et se généralise dans le territoire français.

Des associations investissent simultanément les milieux festifs, auprès d'un public concerné par l'usage de psychotropes, pour rendre visibles des actions comme le *testing* des produits (aujourd'hui démarche illégale) et l'échange de matériel propre, toujours dans cette logique de limiter les prises de risque. Et en 2004, par la loi du 9 août relative à la politique de santé publique, la réduction des risques est reconnue et dispose dorénavant d'une base légale.



Aurélie Le Chanu, coordinatrice du RIAM.

RIAM 53
10 rue de l'Aiglon
53000 Laval
Tél. 02 43 593 690
Mél. riam53@orange.fr
Site Internet : <http://www.riam53.fr/>

⁽¹⁾ – Ce dossier est une reprise de RIAM... Infos – L'addictologie en Mayenne (n° 3 de mars 2010), auquel le CÉAS collabore. Le RIAM est le Réseau des intervenants en addictologie de la Mayenne.

Un Référentiel national de réduction des risques pour usagers de drogue

Le décret n° 2005-347 du 14 avril 2005 publie un *Référentiel national de réduction des risques pour usagers de drogue*. En préambule, le texte souligne que « les acteurs, professionnels de santé ou du travail social ou membres d'associations, comme les personnes auxquelles s'adressent ces activités doivent être protégés des incriminations d'usage ou d'incitation à l'usage au cours de ces interventions ». Pas question de jouer aux apprentis sorciers ! D'ailleurs, les associations menant des actions de réduction des risques doivent « se faire connaître du chef de projet dans le département de leur siège social ».

Le préambule insiste également sur le fait que les habitants et les élus doivent être associés aux actions conduites : en l'occurrence, il s'agit de les informer des principes qui guident ces actions, « de leurs modalités et de leurs résultats, afin de favoriser leur implantation et d'intégrer la réduction des nuisances et des tensions à leurs objectifs ». On perçoit à travers ces lignes combien la réduction des risques peut susciter de l'incompréhension, d'où l'importance d'expliquer ses fondements.

Après avoir rappelé les objectifs des activités de réduction des risques, le référentiel liste dix-huit modalités possibles d'intervention : notamment la prise de contact dans des lieux fréquentés par le public cible ; l'accueil ; la distribution et la promotion du matériel d'hygiène et de prévention ; l'information sur les risques associés à l'usage de drogue et leur prévention ; les conseils personnalisés sous forme d'entretiens ; l'orientation et l'accompagnement vers les services de soins généraux ou spécialisés, ou encore vers les services sociaux ; la mise à disposition d'espaces de repos ; la distribution de boissons et de nourriture ; l'offre de services d'hygiène (toilettes, douches, machines à laver, matériel de repassage, etc.) ; l'organisation de l'entraide et du soutien par les pairs ; l'hébergement d'urgence ; l'aide à l'accès aux droits ; la dispensation de soins infirmiers ; la récupération du matériel usagé ; l'installation de distributeurs de matériel de prévention...

Robert Hersant (ANPAA) : prendre en compte les réalités de terrain

Pour Robert Hersant, directeur de l'ANPAA⁽²⁾ en Mayenne, la réduction des risques est l'une des approches possibles pour aider le consommateur de produits psycho-actifs, d'ailleurs non exclusive d'autres approches. En tout cas, nous sommes loin d'une politique de prévention où nous nous contenterions de faire peur en présentant les produits, les uns après les autres, et leurs effets.

Robert Hersant rappelle que la réduction des risques a d'abord été mise en œuvre à l'initiative d'usagers qui se sont pris en charge (cf. prévention du sida). Dans un contexte où le monde soignant n'apportait pas forcément de réponse, cette approche, qui ne vise pas l'abstinence, incite à consommer les produits dans de « meilleures conditions » – ce qui ne signifie pas non plus promouvoir la consommation.

L'approche par la réduction des risques est complexe car elle implique d'accepter cette réalité de l'usage occasionnel ou de la consommation



Réduction des risques au festival des 3-Éléphants, à Laval (2009) : puisque, de toute façon, il y aura consommation d'alcool, évitons que des personnes ne prennent le volant avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5g/l. Ainsi, 477 festivaliers sont venus d'eux-mêmes vérifier leur taux d'alcoolémie via un éthylomètre électronique. En outre, 150 autres festivaliers sont venus chercher un éthylotest chimique. Sur les 477 tests électroniques, 83 ont révélé un taux supérieur à 0,5 g/l.

« Il semble que les jeunes, constate Estelle Gahery, animatrice de prévention, sont dans la démarche d'une meilleure gestion de leur alcoolémie. En effet, à plusieurs reprises, des personnes nous ont informés qu'elles avaient arrêté de consommer tôt la veille au soir en prévision du retour le lendemain, intention que l'on entendait rarement il y a quelques années »...

(2) – ANPAA : Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie.

nocive de produits, tout en sachant que l'usage sans risque n'existe pas. Ainsi, il faudra pouvoir aller à la rencontre de l'usager, sans juger, sans se poser d'interdits, et avec une attitude d'écoute active et bienveillante.

La réduction des risques vise d'abord à élever le niveau de connaissance des usagers sur les moyens possibles de se protéger. Elle cherche à faciliter l'auto-évaluation et à faire prendre conscience de ses propres ressources, de ses propres limites, des risques encourus, individuels et collectifs.

Pour l'ANPAA, il s'agit d'être là, sur le terrain. Ce n'est surtout pas une posture de facilité. L'association privilégie la proximité, la médiation, le lien...

Lucide, avec une offre grandissante des produits, Robert Hersant reconnaît que la réduction des risques a aussi ses limites : par exemple, dans la relation avec l'usager, l'ANPAA est dans l'éphémère

et il peut être difficile de s'inscrire dans la durée. En outre, rassuré par une présence, l'usager peut être tenté de ne pas contrôler sa consommation puisqu'on est là pour s'occuper de lui... Au demeurant, Robert Hersant reste convaincu que « *la réduction des risques s'impose aujourd'hui comme un modèle de prévention et fait vaciller le dogme de l'abstinence* »...

ANPAA
90 avenue de Chanzy
53000 Laval
Tél. 02 43 49 21 41
Mél. comite53@anpa.asso.fr